

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUIN 2023

Etaient présents : M. BRILLET Martial, Maire, M. BRUAND Joël, Mme AUDEBERT Catherine, adjoints, M. BOUILLE Lionel, Mme BOURGEAIS Fanny, M. GAUDIN Pascal, M. MACÉ Nicolas.

Absent excusé : M. ORAIN Patrice ayant donné procuration à M. BRUAND Joël

Absent : M. MENUET Frédéric, Mme LAMBERT Viviane.

Secrétaire de séance : Mme AUDEBERT Catherine

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu du conseil-municipal du 11 mai. 2023. Il n'y a pas d'observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

1) Délibération : Élection des délégués pour les élections sénatoriales

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM AUDEBERT Catherine, BRUAND Joël, MACÉ Nicolas, BOUILLÉ Lionel. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

M. BRILLET Martial

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. BRILLET Martial 7 voix

M. BRILLET Martial ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

2) Délibération : Rétrocession de caverne

Considérant la demande de rétrocession présentée par Monsieur MARSOLLIER Georges, habitant 26 Rue de Bretagne – Pouancé à Ombrée d’Anjou et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte en date de mai 2017

Concession de caverne temporaire de 30 ans

Au montant réglé de 146 euros

Le Maire expose au conseil municipal que M. MARSOLLIER Georges, acquéreur d’une caverne dans le cimetière communal, se propose aujourd’hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci se trouvant vide de toute sépulture depuis le 01/03/2023, Monsieur MARSOLLIER Georges déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 116,80 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et autorise le Maire à établir l’acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La caverne funéraire n°2 est rétrocédée à la commune au prix de 116,80 €.
- Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 11

- ✓ Votants : 8
- ✓ Avis favorables : 8
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

3) **Délibération : Gardiennage de l'église**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'indemnité de gardiennage versée annuellement en référence à la circulaire du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales.

Pour l'année 2023, l'indemnité est fixée à 125,06€ (120,97€ en 2022) pour un gardien ne résidant pas dans la commune. Monsieur le Maire propose de valider cette indemnité à verser annuellement au diocèse pour toute la durée du mandat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider l'indemnité de gardiennage pour la durée du mandat.

- ✓ Votants : 8
- ✓ Avis favorables : 8
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

4) **Délibération : Subvention à la Junior Association Carbay Diem**

Monsieur le Maire rappelle la mise en place de la nouvelle Junior Association. Certains jeunes ayant plus de 18 ans, il est nécessaire de prendre une assurance complémentaire. C'est l'association Cantojeunes qui s'occupent de régler la facture présentée.

Le montant de cette assurance s'élève à 77,53€.

Il est proposé de verser une subvention à Cantojeunes qui règle le montant de l'assurance afin d'aider la Junior Association Carbay Diem.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le règlement de la facture de 77,53€ à l'association CantoJeunes afin d'aider la Junior Association Carbay Diem.

- ✓ Votants : 8
- ✓ Avis favorables : 8
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

5) **Délibération : Vote du CA2022 – Budget principal**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder de nouveau au vote du compte administratif 2022 en raison d'une écriture qui a été régularisée : la somme de 605,47€ a été ajoutée, elle correspond à la clôture de la caisse des écoles.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi:

		DEPENSES	RECETTES
<i>REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)</i>	<i>section de fonctionnement</i>	201 163,60	200 872,84
	<i>section d'investissement</i>	241 802,40	232 310,49

		DEPENSES	RECETTES
<i>REPORTS DE L'EXERCICE 2021</i>	<i>Report en section de fonctionnement (002)</i>	/	98 934,54 €
	<i>Report en section d'investissement (001)</i>	/	29 273,29 €

<i>TOTAL (réalisations + reports)</i>	442 966,00 €	561 391,16 €
---------------------------------------	--------------	--------------

<i>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023</i>	<i>section de fonctionnement</i>		
	<i>section d'investissement</i>		
	<i>total des restes à réaliser à reporter</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>
<i>RESULTAT CUMULE</i>	<i>section de fonctionnement</i>		
	<i>section d'investissement</i>		
	<i>TOTAL CUMULE</i>	442 966, 00 €	561 391,16 €

En section de fonctionnement, le compte administratif présente un excédent de clôture de 19 781,38 € et en investissement, il se solde par un excédent de 98 643,78 € d'où un excédent global (les sections confondues) de 118 425,16 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

- ✓ Votants : 8
- ✓ Avis favorables : 8
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

6) **Délibération : Affectation du résultat 2022**

Il est décidé de reporter en section d'investissement l'excédent d'investissement cumulé de 19 781,38 €.

Le report en section de fonctionnement est de 98 643,78 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

- ✓ Votants : 8
- ✓ Avis favorables : 8
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

7) **Affaires diverses**

- Marché de restauration scolaire, Madame AUDEBERT Catherine, informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres lancé par le groupement, il y a eu :

- 11 consultations
- 4 retraits de dossier
- 1 seul retour, celui de Restoria (le prestataire actuel)

Il pourrait être proposé de supprimer le fromage 2 journées par semaine, afin de diminuer le coût et de mieux gérer les quantités car il y a des enfants qui ne mangent pas de fromage. Les prix seront revus tous les 3 mois. Lors du prochain conseil municipal, les élus seront invités à fixer le prix des repas pour la rentrée scolaire de septembre 2023.

- Repas des aînés :

Monsieur BRUAND présente trois devis de traiteurs pour le repas des aînés du 1^{er} octobre 2023.

Maison Ripoché, Châteaubriant : 37,14 €

Les 2 Chefs, Châteaubriant : 3 propositions de menus de 21,50 à 23,40€

Le Set gourmand, Soudan : 22,00 € (sans mise en bouche)

Les élus décident de choisir et valider le 3^{ème} menu proposé par Les 2 chefs

- Fondation du patrimoine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un entretien en visio qui a eu lieu le 26 mai avec Madame André, chargée de mission à la Fondation du patrimoine,

Il existe bien une convention entre la Mairie et la Fondation du Patrimoine pour la seconde collecte.

L'Association Carbay à cœur qui œuvrait pour la restauration de l'église a été dissoute mais la collecte pour la deuxième tranche est toujours d'actualité et visible sur le site.

Le descriptif de la deuxième tranche devra être mis sur le site car aujourd'hui c'est toujours la description de la première tranche.

Monsieur MACE Nicolas questionne sur l'utilisation de l'église. Il est précisé, qu'aujourd'hui, il y a une messe toutes les 6 semaines, puis une utilisation pour les mariages et les sépultures. Pour les baptêmes, il y a des regroupements et très rarement sur Carbay.

- Passage du **jury Maisons Fleuries**, date à fixer.

Tous les membres du conseil municipal disponibles sont conviés à participer.

(Joël, Catherine, Nicolas, Lionel, Patrice)

La date retenue est le Samedi 22 juillet 2023.

- Travaux salle de conseil et archives

Des bénévoles ont commencé à nettoyer l'intérieur de l'ancien studio.

Monsieur le Maire fait état des différents devis :

Devis ouvertures : Fermeture connect (15 786 €) / Miroiterie de la Mée (26 409 €)

Entreprise Bellanger pour la partie électricité (2916€)

Delorme (5182,22) intervention prévue en octobre 2023

Papillon (7 157€) – offre non retenue

L'intervention de l'archiviste a pu être décalée en janvier 2024.

Pour information, cette semaine des bénévoles ont repeint le secrétariat de mairie. Monsieur le Maire tient à remercier Didier Houssais et Gérard Audebert pour le travail réalisé.

- La **structure de jeux** de l'école a été contrôlée le mercredi 7 juin : quelques éléments à revoir mais la structure est toujours utilisable.

Travaux à prévoir pendant les grandes vacances scolaires

- Violence envers la première adjointe :

Monsieur le Maire souhaite revenir sur un événement qui s'est produit le dimanche 21 mai, le jour de la randonnée moustik. Monsieur le Maire ne comprend pas qu'on puisse en arriver aux mains. Le dialogue est toujours possible, la porte de la mairie est toujours ouverte pour discuter.

Ces actes sont inadmissibles. Il y a un moment pour tout, il faut cesser de faire des amalgames sur tout. L'actualité nous prouve que c'est un sujet qui concerne de nombreux élus en France.

Madame la première adjointe n'a pas souhaité porter plainte.

Monsieur le Maire espère que les prochains événements se passeront sans vague. Si des personnes ont des réclamations, ils peuvent prendre contact à la mairie.

Monsieur Pascal Gaudin est d'accord avec Monsieur le Maire mais estime que la gifle n'a pas été donnée à l'adjointe mais à la personne. Il estime que peu importe la personne qui aurait fait l'action, elle aurait été giflée.

Les seuls qui auraient dû intervenir étaient les cavaliers du rocher. Les bénévoles devaient rester à leur place. C'est la responsabilité du Président des Cavaliers du Rocher qui aurait été responsable.

Madame Audebert a détaché un chien en pensant qu'il allait rentrer chez lui.

Le ressenti de Monsieur le Maire et ce qu'il a entendu dans la commune c'est que la violence a été faite envers la première adjointe.

Madame Fanny Bourgeais questionne : si c'était quelqu'un d'autre qu'un élu est-ce qu'on en aurait parlé en conseil ?

Pour Monsieur le Maire, oui c'est évident. Quelle image donne-t-on de la commune de Carbay ?

Monsieur GAUDIN Pascal regrette l'intitulé sur l'ordre du jour « Violence envers la 1^{ère} adjointe », il aurait préféré violence lors d'une manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05
Fait à CARBAY, le 9 juin 2023

La secrétaire de séance,
Catherine AUDEBERT

NOM – PRENOM	SIGNATURE
BRILLET Martial	
AUDEBERT Catherine	

BRUAND Joël	
ORAIN Patrice	<i>Excusé ayant donné procuration à Monsieur BRUAND Joël</i>
LAMBERT Viviane	<i>Excusée</i>
BOUILLE Lionel	
BOURGEAIS Fanny	
GAUDIN Pascal	
MENUET Frédéric	<i>Excusé</i>
MACE Nicolas	